

**Département des Hautes-Pyrénées**

**COMMUNE D'AGOS-VIDALOS**

**Extrait du registre des délibérations  
28/10/2020**

---

L'an deux mille vingt et les vingt-huit octobres à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc ABBADIE, Maire.

**Présents :**

**Présents :**

Jean-Marc ABBADIE, Maire  
Patrick BATTISTON – Yves MAYSTRE, Alain MOYNET, Adjoint-  
Éric BOYER - Jean-Luc DUMAS - Nathalie ESTEREZ – Dorian  
GALCERA – Marie-Sylvie LATAPIE - Didier VERGÉ

**Procuration :** Yves ASELMAYER à Jean-Marc ABBADIE

**Secrétaire de séance :** Yves MAYSTRE

---

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

**2020/62 – Point sur la construction du Centre d'incendie et de secours de LOURDES**

Monsieur le Maire présente le dossier relatif au projet de construction du Centre d'incendie et de secours.

Le montant prévisionnel est de 3 460 000 € H.T.

Les financements peuvent être sollicités auprès de l'ETAT, au titre des dotations de soutien à l'investissement local « France relance 2020 », auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL et auprès du SDIS.

Le portage financier serait réparti ainsi :

|  |      |
|--|------|
| - ETAT   | 49 % |
| - CONSEIL DEPARTEMENTAL                                | 20 % |
| - Le SDIS  | 20 % |
| - La Ville de Lourdes et les Communes de premier appel | 11 % |

Ce qui donne pour la Commune d'AGOS-VIDALOS un montant de participation de 7 345,58 €, soit 1.93 % du montant de la participation des Communes

Sur la bonne réalisation du projet, il est proposé de confier au SDIS le portage de l'opération à caractère administratif, technique et financier sous la forme d'un contrat de mandat de Maîtrise d'œuvre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le rapport présenté,
- Accepte la répartition du plan de financement entre les Communes, soit une participation de 7 345,58 €,
- Autorise, Monsieur le Maire, à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

## **2020/63 – Point sur la Réserve naturelle régionale**

Monsieur le Maire fait état de la venue de Madame Agnès LANGEVINE, Vice-Présidente de la Région Occitanie en charge de l'environnement, ce 23 octobre 2020.

Les délégués au SIVU de la Commune, Messieurs Eric BOYER et Didier VERGÉ, ont participé à cette visite et réunion.

Monsieur le Maire leur donne la parole pour informer le conseil municipal.

Monsieur Eric BOYER, arrivé au siège du SIVU le premier a pu rejoindre le groupe sur la crête de la Serre, (heure d'arrivée avancée), face à la falaise du Thou.

Sur le terrain, il a présenté la position de la Commune, déclinée dans le dossier remis pour la Présidente de Région et les membres présents (Mme LANGEVINE, M. CAZAUBON, Conseiller Régional et M. HOURCADE, le Président du SIVU).

Le point lié à l'erreur matérielle sur la limite actuelle de la Réserve, qui passe au ras des habitations du haut du village, est un problème vis-à-vis de la sécurité du village et de nos concitoyens (incendies, crues torrentielles). Cette problématique a été présentée à l'ensemble des élus.

Comprenant la demande de la Commune, Madame LANGEVINE dit que la modification de la limite prendra du temps.

De ce fait, elle propose, dans un premier temps, de travailler sur le règlement de la Réserve, en mettant une « zone tampon », reprenant la demande de la Commune et sur laquelle une réglementation différenciée serait appliquée.

MM. Eric BOYER et Didier VERGÉ seront attentifs et force de proposition, que la demande de la Commune d'AGOS-VIDALOS soit prise en compte au sein de leurs commissions de travail respectives, qui vont réfléchir sur le futur plan de gestion de la Réserve (2020-2026).

Suite à ces exposés, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la démarche,
- Mandate le Maire et les délégués de la Commune au SIVU pour introduire le dossier auprès de la Région.

## **2020/64 – SDE – Programme travaux 2021**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du SDE demandant à la Commune de faire part de ses besoins et souhaits.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, demande :

- La continuité des études en cours – Chemin du Labay et sur les édifices communaux.
- La mise en œuvre des travaux – chemin du Bousquet.

Le Conseil Municipal mandate, Monsieur le Maire, pour présenter le dossier de la Commune.

## **2020/65 – Courrier de la CCPVG – Optimisation des bases fiscales dédiées à l'habitation**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu du Président de la CCPVG.

Monsieur Alain MOYNET fait le point de la démarche avec la mise en œuvre du logiciel C MAGIC.

En l'état actuel, un courrier accompagné d'une liste donnée par le logiciel sera transmis à la Direction des impôts fiscaux de TARBES.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la mise en œuvre de la démarche.

## **2020/66 – Désignation d'un élu – Référent Sécurité Routière**

A la demande de la Préfecture, la Commune doit proposer un référent Sécurité Routière.

Il est proposé, par le Conseil Municipal, à l'unanimité, que Monsieur Patrick BATTISTON remplisse cette mission.

## **2020/67 – Avis sur une demande d'extension de réseau public – Demande de Monsieur SOUTRIC Christian**

Suite à la demande de certificat d'urbanisme de M. SOUTRIC Christian, Monsieur le Maire présente la réponse du SDE 65.

Une extension de ligne électrique sera à faire. Elle est chiffrée à 10 000 €, le SDE participera à hauteur de 5 200 €.

La part revenant à la Commune ou au futur maître d'œuvre sera de 4 800 €.

A l'unanimité des membres présents, dans l'immédiat, le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable à l'extension en l'état du dossier de consultation.

### **2020/68 – Etude pour l'aménagement du rond-point de la « Porte des Vallées »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dossier, à travers la réflexion menée par l'ADAC.

Il propose de s'entourer d'un Bureau d'études pour finaliser le projet.

Le Bureau d'études « PRIMA INGENIERIE SUD OUEST » est retenu.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la proposition,
- Mandate, Monsieur le Maire, pour la demande de subvention au titre de la DETR.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération

### **2020/69 – Etude pour le raccordement du réseau d'eau Communal sur le Syndicat des Eaux du BERGONS ARGELES-GAZOST / AYZAC-OST**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du dossier, étudié avec l'ADAC et l'accord de principe donné par le Syndicat des eaux du BERGONS ARGELES, AYZAC.

Il soumet l'accompagnement d'un bureau d'études pour étudier toutes les solutions techniques.

Il propose de retenir le bureau d'études « PRIMA INGENIERIE SUD OUEST » pour finaliser le projet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition,
- Mandate, Monsieur le Maire, pour la demande de subventions au titre de la DETR, Agence de l'Eau – ADOUR GARONNE et DEPARTEMENT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération

## **2020/70 – Décisions modificatives n°3 – Vote de crédits supplémentaires**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits

Supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : |                                    | DEPENSES    | RECETTES    |
|------------------|------------------------------------|-------------|-------------|
| 6748             | Autres subventions exceptionnelles | 750.00      |             |
| 60632            | Fournitures de petit équipement    | -750.00     |             |
| <b>TOTAL :</b>   |                                    | <b>0.00</b> | <b>0.00</b> |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur la réparation du tracteur, suite à la réunion avec le Conseil d'Ayzac-Ost,
- Point sur l'avancée des travaux (Station d'épuration, dérivation torrent de l'Ambat)

La séance est levée à 19 heures.

## Feuille de clôture du conseil municipal du 28 octobre 2020

2020/62 – Point sur la construction du Centre d’incendie et de secours de LOURDES

2020/63 – Point sur la Réserve naturelle régionale

2020/64 – SDE – Programme travaux 2021

2020/65 – Courrier de la CCPVG – Optimisation des bases fiscales dédiées à l’habitation

2020/66 – Désignation d’un élu – Référent Sécurité Routière

2020/67 – Avis sur une demande d’extension de réseau public – Demande de Monsieur SOUTRIC Christian

2020/68 – Etude pour l’aménagement du rond-point de la « Porte des Vallées »

2020/69 – Etude pour le raccordement du réseau d’eau Communal sur le Syndicat des Eaux du BERGONS ARGELES-GAZOST /  
AYZAC-OST

2020/70 – Décisions modificatives n°3 – Vote de crédits supplémentaires

|                             |  |                       |
|-----------------------------|--|-----------------------|
| <i>ABBADIE J.Marc</i>       | <i>BATTISTON Patrick</i>                                   | <i>MAYSTRE Yves</i>   |
| <i>MOYNET Alain</i>         | <i>ASELMEYER Yves</i><br><i>Procuration à J.M. Abbadie</i> | <i>BOYER Éric</i>     |
| <i>DUMAS Jean-Luc</i>       | <i>ESTEREZ Nathalie</i>                                    | <i>GALCERA Dorian</i> |
| <i>LATAPIE Marie-Sylvie</i> | <i>VERGE Didier</i>  |                       |